



## **Comité Technique Paritaire Départemental**

**DD PJJ des Hauts-de-Seine**

**19 décembre 2008**

### **Déclaration de la CGT PJJ**

Le CTPD 92 devait se réunir aujourd'hui dans un contexte de tensions certaines et c'est exceptionnellement que nous entendons siéger eu égard à la position adoptée ces derniers mois.

Nous aurions pu sans état d'âme nous associer au choix de certains personnels aujourd'hui en grève, tant il peut paraître vain et inutile de siéger dans une telle enceinte, quand notre administration confond management et autoritarisme et ne fonctionne plus que de manière verticale en usant et abusant des oukases et des injonctions, y compris contradictoires.

Pour autant, la CGT avait fait le choix de siéger aujourd'hui, dans l'intérêt des personnels, des jeunes qui nous sont confiés et pour la défense de nos missions de service public d'éducation et de protection des mineurs délinquants et en danger.

Nous devons débattre aujourd'hui des passages en CROSMS des différents EPE et du STEI alors même que nous doutons de la capacité de l'Administration de doter ces mêmes structures des moyens de fonctionnement idoines.

Les orientations actuelles de la PJJ, prises dans le cadre de la RGPP, sont néfastes à tout point de vue : pour les personnels, pour les mineurs et jeunes majeurs confiés aux services publics et associatifs et plus largement pour le service public de Protection Judiciaire de la Jeunesse et nous les combattons avec l'ensemble des personnels.

Nous affirmons clairement que les choix engagés par le Ministère de la Justice à travers le PSN constituent une erreur fondamentale pour la PJJ.

L'abandon du civil par la PJJ entraînera une dégradation majeure des conditions de travail et renforcera la violence institutionnelle et la stigmatisation des mineurs délinquants, en coupant en deux le dispositif de prise en charge des jeunes en difficulté et en allant vers toujours plus de répressif.

Par ailleurs, avec quelques années de recul, on observera que les nouveaux modes d'organisation et de gestion ne généreront aucune économie réelle, mais que par contre, l'institution aura perdu énormément en terme d'efficacité et dans sa capacité de pilotage.

Elle aura également perdu en terme d'engagement professionnel de ses agents, qui se sentent aujourd'hui trompés et écoeurés.

Les personnels exigent aujourd'hui la transparence, le respect de la loi et des procédures réglementaires, avec en premier lieu la création officielle des nouveaux services et un accompagnement réel des agents que vous entendez aujourd'hui contraindre à des mobilités ou tout simplement licencier.

Nous refusons qu'un seul personnel titulaire ou contractuel, se retrouve sur le carreau du fait de la RGPP et que la PJJ s'exonère des responsabilités qui sont celles de tout employeur qui s'engage dans un plan de restructuration et de licenciements.

Nous nous opposons à toute suppression de postes et vous rappelons aujourd'hui le lourd passif d'années de gestion antérieures aussi aventureuses que contradictoires, quant cette gestion et cette anticipation des besoins n'étaient tout simplement pas inexistantes !!!

En ne prenant pas en compte à leur juste mesure, les revendications des organisations syndicales et aspirations des personnels, la direction de la PJJ s'expose à un conflit social majeur et durable, et cela dès les prochaines semaines.

La CGT PJJ défendra tous les personnels et proposera à ceux-ci des solutions individuelles et collectives permettant de contrer le déni des règles administratives et juridiques. Cette mauvaise gestion n'est rien d'autre que l'illustration de la manière dont l'Administration entend aujourd'hui mener une réforme catastrophique pour l'institution, sa capacité et ses savoir-faire éducatifs, ses personnels ainsi que les mineurs et jeunes majeurs placés sous main de Justice !!!

Enfin, il va sans dire que nous n'attendons rien d'un Directeur départemental lors d'un ultime CTPD avant départ et dont nul n'ignore plus qu'il a été déjugé par sa propre hiérarchie ; l'arrivée d'un remplaçant étant d'ailleurs d'ores et déjà annoncée !

Pour le CGT PJJ Ile de France,  
La Section CGT PJJ des Hauts-de-Seine.

**CGT – PJJ 263 rue de Paris case 542 93514 Montreuil cedex fax : 01.48.18.82.50**

**Mail : [cgtpjj@yahoo.fr](mailto:cgtpjj@yahoo.fr)**

**Site internet : [www.cgtpjj.fr](http://www.cgtpjj.fr)**

**Contacts : Frédérique SOUMEILHAN et Samir CORNET**

**CAE de La Garenne-Colombes – 01 47 81 16 55**